

**Conseil Municipal du 22 septembre 2016**  
**Compte-rendu**

L'an deux mil seize, le vingt deux du mois de septembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOURBON-LANCY s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Edith GUEUGNEAU, Maire, en suite de la convocation faite le 15 septembre 2016 en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mme GUEUGNEAU, Maire, M. RAYMOND, Mme HUCHET, Mme BRENON, M. BRIGAUD, Mme DUCROIZET, M. JACOB, Mme COURTIAL, Adjoints, MM. BAJAUD, CHARBONNIER, DRAPIER, FERREIRA, Mmes FORET, GOURY, GRIVOT, M. GRONFIER, Mme LACROIX, M. LOUIS, Mmes ALFANO, MAILLOT, MARION, M. PACAUD, Mme PACOT, M. STANIO, Conseillers Municipaux.

Représentés : M. CENARD (par M. BRIGAUD), Adjoint - Mme BERNARDIN (par Mme COURTIAL), Conseillère Municipale – Mme ELHARAT (par M. PACAUD), Conseillère Municipale - Mme GOULINET (par Mme BRENON), Conseillère Municipale - M. PAILHAREY (par Mme PACOT), Conseiller Municipal

Excusé :

Secrétaire de séance : Mme PACOT Yvette, Conseillère Municipale

\*\*\*\*\*

**Mme la Députée-Maire** ouvre la séance du Conseil Municipal à 19 heures et procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut débiter.

\*\*\*\*\*

**Adoption du compte-rendu du Conseil Municipal du 8 juillet 2016**

**Mme la Députée-Maire** soumet à l'approbation le compte-rendu du Conseil Municipal du 8 juillet 2016.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

**Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance doit être désigné par le Conseil Municipal. **Mme la Députée-Maire** propose Mme PACOT Yvette.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

**Information sur les décisions du Maire prises sur délégation**

08/08/16	<b>015</b>	Contrat de location gratuite logement au CCAS (1 rue Sénateur TURLIER)	
09/08/16	<b>016</b>	Attribution du marché de construction d'un restaurant scolaire à St Denis	617 860,27 € HT
08/09/16	<b>017</b>	Attribution de la maîtrise d'œuvre pour le réaménagement des vestiaires du Club de football	14 704 € HT
08/09/16	<b>018</b>	Attribution de la mission SPS pour la création d'une crèche municipale	4 560 € HT
08/09/16	<b>019</b>	Attribution du diagnostic amiante avant travaux pour la construction d'une crèche municipale	2 955 € HT

**Mme la Députée-Maire** présente les décisions :

Décision 015– relative au renouvellement du contrat de prêt à usage au CCAS pour un logement F2 – 1 rue Sénateur Turlier. Ce contrat permet la sous-location à un foyer en difficulté dans le cadre d'un accompagnement par le service. Ce contrat est d'un an à compter du 1/8/16, renouvelable par tacite reconduction.

Décision 016– relative à l'attribution des 14 lots du marché de construction du réfectoire scolaire de St Denis. Beaucoup d'entreprises du territoire ont répondu à cet appel d'offres.

**Mme la Députée-Maire** énonce les entreprises retenues ainsi que le montant de chaque lot. Parmi elles, 10 entreprises de Saône et Loire (dont 2 Bourbonnaises), 3 de l'Allier, 1 de la Nièvre.

Décision 017- relative à l'attribution à Mme RAYMOND KNEIPER de la maîtrise d'œuvre pour le réaménagement des vestiaires du Club de football.

Décision 018- relative à l'autorisation donnée à la SEM Val de Loire pour la signature du marché de mission SPS (sécurité) pour la construction de la crèche et du restaurant scolaire. Le marché est attribué à la Société APAVE de Chalon-sur-Saône.

Décision 019- relative à l'autorisation donnée à la SEM Val de Loire pour la signature du marché de diagnostic amiante avant travaux pour la crèche et le restaurant scolaire. Le marché est attribué à la Société SOCOTEC de Chatenoy-le-Royal

## **1.- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ANALYSES ÉCONOMIQUES DES PROJETS**

### **1.1- Demande de classement de l'Office de Tourisme et du Thermalisme de Bourbon-Lancy en catégorie 1**

**Mme la Députée-Maire** rappelle qu'aujourd'hui l'Office de Tourisme et du Thermalisme (OTT) est classé « station de tourisme » et que l'un des objectifs de la Municipalité est le classement en catégorie 1.

Le classement en « étoile » n'est plus possible et il a été demandé à l'OTT d'entrer dans une démarche « qualité » et celle-ci est d'ailleurs validée. Le souhait du classement en catégorie 1 exprime une vraie référence et un professionnalisme au sein de cet office.

**M. RAYMOND** ajoute qu'effectivement le classement en catégorie 1 est rendu obligatoire par le classement « station classée ». La catégorie 1 engendre la mise en place de nombreuses procédures à l'OTT. Ce niveau relève considérablement le professionnalisme de l'OTT qui doit travailler selon un référentiel. Un pré-audit a été réalisé et il est favorable à ce classement.

**Mme la Députée-Maire** précise que c'est l'aboutissement d'une politique menée depuis de nombreuses années sur le tourisme, et que la Commune possède tous les atouts nécessaires à ce classement.

**M. DRAPIER** indique que ce classement est effectivement un travail de longue haleine et que c'est une satisfaction d'aboutir à cette demande. Les exigences pour ce classement sont très fortes et parfois excessives pour les Communes comme Bourbon-Lancy. Le développement touristique reste toutefois un gage d'avenir pour la Commune.

**Mme la Députée-Maire** fait procéder au vote et remercie l'équipe de l'OTT pour la préparation de ce dossier.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

## **2.- VIE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE, RÉUSSITE ÉDUCATIVE**

### **2.1- Ateliers d'accompagnement scolaire – Convention avec la C.A.F.**

**Mme la Députée-Maire** donne la parole à M. LOUIS pour la présentation du dossier.

**M. LOUIS** relate le fonctionnement de ces ateliers d'accompagnement scolaire. Ce soutien est effectué par des bénévoles et encadré par un agent municipal du Centre d'Animation Sociale et Culturelle. Cette année, cette opération débutera le 14 octobre.

**Mme la Députée-Maire** précise que ce soutien existe depuis de nombreuses années et qu'il est important de pouvoir le continuer. Il est donc nécessaire de l'autoriser à signer la convention avec le partenaire qui est la Caisse d'Allocations Familiales de Saône et Loire.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

### **2.2- Transport scolaire – Convention avec le Conseil Départemental – Années scolaires 2016/2017 - 2017/2018**

**Mme la Députée-Maire** indique que la compétence du transport scolaire pour les élèves du Collège relève du Conseil Départemental. Cette convention est donc relative au transport des collégiens du secteur du Fourneau-Sornat-Saint Denis qui sont domiciliés à Bourbon-Lancy à moins de 3 kilomètres du Collège. Ce service a été mis en place par la Municipalité depuis de nombreuses années. Cette convention concerne les années scolaires 2016/2017 et 2017/2018.

**Mme PACOT** demande le coût approximatif de ce service.

**M. BRIGAUD** répond qu'il est fonction du nombre d'enfants transportés. Le coût pour l'année scolaire 2014/2015 était de 22 692 € pour 43 élèves.

**M. DRAPIER** dit que ce service est Départemental et qu'effectivement il a un coût élevé. Toutefois, le tarif proposé aux familles par le Conseil Départemental est prohibitif.

**Mme la Députée-Maire** ajoute que c'est un service apporté aux familles et propose de l'autoriser à signer cette convention.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

### **2.3- Convention de mise à disposition d'un bus à la Communauté de Communes Entre Somme et Loire et convention de mise à disposition d'un bus à la Commune par la Communauté de Communes Entre Somme et Loire**

**Mme la Députée-Maire** donne la parole à M. BRIGAUD pour la présentation de ce dossier.

**M. BRIGAUD** explique que la Commune est propriétaire d'un bus de 20 places et que la Communauté de Communes Entre Somme et Loire est quant à elle propriétaire d'un bus de 33 places.

Pour des raisons de commodités,

- le bus de 20 places est plus adapté à la Communauté de Communes Entre Somme et Loire puisqu'il est affecté au circuit de transport scolaire de *Gilly-sur-Loire / Saint-Aubin-sur-Loire*,
- le bus de 33 places est nécessaire à la Commune pour assurer le transport des enfants de l'école élémentaire Saint Denis vers le réfectoire scolaire Jacques Prévert.

Deux conventions sont proposées :

- une par la Commune pour la mise à disposition du bus de 20 places à la Communauté de Communes Entre Somme et Loire,
- une par la Communauté de Communes Entre Somme et Loire pour la mise à disposition du bus de 33 places à la Commune.

**M. BRIGAUD** ajoute que le bus mis à la disposition de la Commune pourra également servir au transport en direction d'établissements culturels et sportifs pour l'année scolaire 2016/2017.

**M. DRAPIER** précise que lorsque la Commune a réalisé l'achat d'un bus de 20 places et pas de taille plus importante, elle l'a fait uniquement en raison du prix élevé de celui-ci.

**Mme la Députée-Maire** précise que cet échange est la suite d'une réflexion constructive et intelligente. Elle demande de procéder au vote pour l'autoriser à signer ces conventions.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

## **3.- CULTURE ET PATRIMOINE**

### **3.1- Fédération Européenne des Sites Clunisiens – Désignation de représentants**

**M. LOUIS** indique que Bourbon-Lancy a été homologué, assez vite, site Clunisien en raison de la présence de l'église St Nazaire. Cette fédération invite régulièrement les élus représentants les Communes à participer à des réunions à l'étranger et en France. Des chemins clunisiens existent et des réseaux sont agréés par l'Europe. Par conséquent, certains Européens font ces chemins et cela engendre forcément une fréquentation supplémentaire. La Commune, avec l'église St Nazaire, est également présente sur de nombreuses publications. La précédente Municipalité a également investi dans l'acquisition de panneaux apposés en entrée de Ville.

**Mme la Députée-Maire** précise qu'être site Clunisien est effectivement une référence touristique et culturelle.

**M. LOUIS** ajoute, qu'à la demande de la Fédération des sites Clunisiens, il est désormais nécessaire de désigner le seul élu, représentant du site de Bourbon-Lancy, qui sera titulaire mais pourra être assisté d'un suppléant. Actuellement, les deux représentants de la Commune auprès de la Fédération sont Monsieur Hubert LOUIS et Monsieur Didier CENARD.

**Mme la Députée-Maire** propose donc au Conseil Municipal de procéder à la désignation de ces mêmes représentants :

- Monsieur Hubert LOUIS, en tant que titulaire,
- Monsieur Didier CENARD, en tant que suppléant.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

**M. DRAPIER** indique qu'il est important de ne pas oublier la proximité de Cluny qui est le phare des sites Clunisiens à l'échelle Européenne et Mondiale. Les touristes intéressés par la renommée de Cluny profitent de la proximité de Bourbon-Lancy pour y venir.

**M. LOUIS** fait remarquer que la Ville de Souvigny dans l'Allier est également un très grand centre Clunisien, Ville dans laquelle on trouve également le tombeau de St Mayeul.

**M. RAYMOND** complète les propos de M. DRAPIER, en précisant qu'il était présent au Conseil Départemental lors de la présentation de « Clunypédia » qui consiste à la mise en ligne de reconstitutions en 3D d'églises romanes du Brionnais. Un certain nombre d'églises sont en cours de modélisation pour y apparaître.

Par ailleurs, une équipe de la Sorbonne a demandé l'autorisation d'effectuer un relevé extérieur et intérieur de St Nazaire afin d'effectuer une réalisation en 3D de l'église. La DRAC a donné son accord sous réserve de bénéficier de la restitution des travaux.

### **3.2- Création d'un « Pass'culture » - Tarification**

**Mme la Députée-Maire** indique que, suite à la mise en place de la saison culturelle, la Municipalité souhaite créer un « Pass'culture » d'une validité de 6 mois. Des tarifs pour 3 ou 5 spectacles seront proposés de la façon suivante :

<b>Tarifs par spectacle</b>	
Tarif enfant	Gratuit jusqu'à 6 ans révolu
Tarif jeune (- 18 ans), étudiant, demandeur d'emploi (sur présentation d'un justificatif)	5 €
Tarif adulte	10 €
<b>Tarifs « Pass'culture » pour un abonnement 3 spectacles</b>	
Pass'culture jeune (- 18 ans), étudiant, demandeur d'emploi (sur présentation d'un justificatif)	12 €
Pass'culture adulte	24 €
<b>Tarifs « Pass'culture » pour un abonnement 5 spectacles</b>	
Pass'culture jeune (- 18 ans), étudiant, demandeur d'emploi (sur présentation d'un justificatif)	15 €
Pass'culture adulte	35 €

Ce « Pass'culture » a également pour but de fidéliser la clientèle et de permettre de disposer d'entrées moins onéreuses aux spectacles.

**Mme PACOT** trouve que les tarifs restent, à son sens, encore un peu élevés et la durée de 6 mois du « Pass'culture » lui semble trop courte.

**Mme la Députée-Maire** répond que la durée peut être portée à 1 an.

**M. DRAPIER** propose de créer ce « Pass'culture » sur la totalité de la saison.

**Mme la Députée-Maire** précise que la programmation de la saison culturelle est effectuée de 6 mois en 6 mois et qu'elle ne correspond pas à l'année civile.

**M. DRAPIER** ajoute qu'un « Pass'culture » d'un an fidélisera peut-être plus la clientèle.

**Mme la Députée-Maire** complète en précisant que le dispositif de navette mis en place avec le CCAS sera renouvelé. Elle demande de procéder au vote pour la mise en place du « Pass'culture » et propose une validité de 1 an.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

## **4.- JEUNESSE**

### **4.1- Création du Conseil Municipal Jeune**

**Mme la Députée-Maire** donne la parole à M. LOUIS pour ce dossier.

**M. LOUIS** indique que la création du Conseil Municipal Jeune (CMJ) était au programme de campagne électorale et qu'il est temps de réaliser cette promesse. Les jeunes représentant une part particulière de la population, il est important de leur permettre de s'exprimer sur la vie de la Commune et sur les sujets qui les concernent. Le Conseil Municipal Jeune sera créé en partenariat avec le Collège Ferdinand Sarrien. Ce CMJ sera un espace spécifique d'expressions et d'actions, mais aussi de consultations et de participations à la vie publique de la Commune. Il sera composé de 16 conseillers, habitants sur la Commune, des classes de 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> du Collège, désignés à l'issue d'élections organisées au sein du Collège.

**Mme BRENON** précise que la Commune adhère à l'ANACEJ (Association Nationale des Conseils d'Enfants et des Jeunes) qui va l'accompagner dans la mise en place du CMJ. Un travail est en cours avec le Principal du Collège pour la préparation et le déroulement des élections.

**Mme la Députée-Maire** ajoute qu'il est important de travailler avec le Collège et que son Principal est très intéressé par la création du CMJ. Pour commencer, il est nécessaire de construire le CMJ.

**M. LOUIS** indique qu'il existe un CMJ à Dompierre-sur-Besbre qui fonctionne très bien. Un représentant de ce Conseil est présent à chaque manifestation et également lors des commémorations patriotiques.

**Mme la Députée-Maire** précise qu'il serait très positif de faire passer des messages par le CMJ pour la transmission de la mémoire.

**M. GRONFIER** souhaite connaître la méthode utilisée pour le recrutement des candidats.

**Mme la Députée-Maire** répond que ce sont les jeunes eux-mêmes qui se positionneront comme candidats.

**M. PACAUD** complète en indiquant qu'une rencontre est prévue au Collège pour faire connaître ce qu'est un CMJ. Un kit (comprenant flyer – affiche – carte d'électeur...) sera remis à chaque élève.

**Mme la Députée-Maire** ajoute qu'il faut faire vivre ce CMJ.

**M. DRAPIER** dit qu'il n'y a pas de raison d'être contre ce projet, la Municipalité précédente ayant également travaillé sur la mise en place d'un CMJ. Toutefois, la vie d'un CMJ n'est pas simple et il existe un certain nombre d'échecs. Il considère que ce qui est gênant, c'est la qualité du partenariat mis en place. Il lui semble qu'il aurait été préférable de mettre en place une réflexion sur ce sujet afin de ne pas se tromper sur les objectifs à atteindre. Le CMJ ne doit pas consister à avoir quelques délégués à qui l'on apprend la démocratie. L'intérêt est de faire un vrai travail d'enseignement et d'éducation. Les jeunes qui représentent les autres doivent avoir un vrai rôle de représentation. Il aurait donc été souhaitable de travailler en amont pour avoir un réel partenariat avec le Collège et les enseignants.

**Mme la Députée-Maire** répond que la Municipalité travaille depuis plus d'un an et demi sur ce sujet. Plusieurs partenaires ont été rencontrés ainsi que l'ANACEJ. Les personnels se sont également formés sur ce sujet. Tout est fait pour avoir un projet réaliste qui intéresse les jeunes afin qu'ils puissent faire part à la Municipalité de leurs réflexions et formuler des propositions.

**M. DRAPIER** indique que l'une des difficultés est cette démocratie participative que l'on veut initier aux enfants. Le vrai enjeu n'est pas d'avoir des délégués qui vont participer à un Conseil mais d'intéresser les jeunes à la vie publique.

**Mme la Députée-Maire** ajoute que c'est effectivement un défi qui est lancé, mais tout sera mis en oeuvre pour la réussite de ce CMJ. Il est également nécessaire de trouver des jeunes qui veulent s'engager dans cette démarche et qu'il y ait une symbiose entre les jeunes élus, le personnel et la Municipalité.

**Mme MARION** s'interroge sur la façon de contacter les jeunes.

**Mme la Députée-Maire** répond qu'un travail s'effectue au Collège avec une présentation. Monsieur le Principal du Collège et le personnel ont déjà travaillé sur le sujet.

**M. STANIO** demande comment sera faite la sélection.

**Mme la Députée-Maire** répond qu'il n'y a pas de sélection. Un livret explicatif sera remis aux jeunes et pour information dans le casier des élus. Le déroulement des élections et l'appel à candidature y sont expliqués. Ces informations seront relayées par le Collège.

**M. DRAPIER** précise, que pour lui, il n'y a pas de travail de partenariat avec le Collège et que celui-ci sert uniquement de relais. Le travail de partenariat doit se faire avec les enseignants qui font un travail d'éducation.

**Mme la Députée-Maire** répond que le relais est Monsieur le Principal et qu'il est libre d'en informer les enseignants. Les contacts sont établis avec lui et non pas avec les professeurs. Le partenariat est établi au quotidien avec le service jeunesse qui dispose des locaux du Château Courmont.

**M. DRAPIER** indique qu'il est très important d'avoir un vrai travail en amont avec les éducateurs.

**Mme la Députée-Maire** répond que le CMJ n'a pas pour but de faire travailler les enfants avec les professeurs du Collège. Le CMJ doit être ludique et différent des programmes scolaires.

**M. DRAPIER** précise, que pour lui, la conception du projet aurait dû être préparée avec les acteurs de l'éducation.

**M. PACAUD** répond qu'il aurait souhaité effectivement une approche avec des cours, mais que cela ne relève pas de la compétence de la Municipalité.

**M. LOUIS** ajoute que les enseignants ont un programme et qu'ils peuvent refuser d'évoquer le CMJ avec leurs élèves, et alors la Municipalité serait bloquée. Le Principal donne son accord pour faire une distribution de flyers aux élèves et il autorise les élections. Ce serait ensuite une grande satisfaction que des professeurs participent à cette action.

**M. DRAPIER** précise que si le projet n'est pas définitif, cela permettrait de pouvoir en débattre et d'ainsi optimiser le CMJ.

**Mme la Députée-Maire** répond que le cadre du CMJ est hors enseignement et que certains enfants n'aiment pas forcément l'école. Toutefois, ils s'intéressent à la vie de la Commune. La Municipalité veut apporter un cadre ludique tout en leur expliquant ce qu'est la citoyenneté, la vie de la Commune, le rôle d'un élu, d'un Conseil Municipal et d'un projet. Il ne faut pas que cela soit trop formaté et formalisé. Un cadre doit être donné sans qu'il ne soit trop contraignant.

**Mme DUCROIZET** ajoute que le CMJ est complémentaire à la pédagogie dispensée par les enseignants, mais est dans une autre dynamique.

**Mme la Députée-Maire** propose de voter pour la création du CMJ.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

## 5.- FINANCES, ÉCONOMIE BUDGÉTAIRE, AFFAIRES JURIDIQUES

### 5.1- Cession propriété bâtie située « Le Petit Fleury »

**Mme la Députée-Maire** rappelle que le Conseil Municipal avait autorisé la vente de la propriété bâtie située «Le Petit Fleury » à Madame LAGARDE Séverine. Celle-ci a fait valoir son droit de rétractation pour l'acquisition de ce bien.

Ce bien a donc été mis en vente sur AGORASTORE, site de vente aux enchères en ligne de biens des collectivités, et il a trouvé de nouveaux des acquéreurs au prix de 65 000 €, prix conforme à l'estimation du Service des Domaines.

Elle remercie M. VIBERT, Directeur Général des Services, qui a fait découvrir le site AGORASTORE à la Municipalité. Ce site fonctionne très bien et est consulté par de nombreuses personnes, ce qui a permis d'avoir plusieurs offres d'achat. Pour exemple, la maison « Compin », vendue sur ce site, est en pleine restauration et cela ne peut apporter que de la satisfaction.

**M. DRAPIER** intervient pour indiquer que les élus de sa liste sont en total désaccord avec cette vente, comme ils l'avaient été lors de la cession précédente. Il ajoute que le site du Fleury et un site qui concerne une des deux marques touristiques de Bourbon-Lancy qui sont la marque Thermale et la marque Loire. Le site du Fleury devrait avoir un aménagement plus naturel et cela impose de disposer en dehors de cette zone, d'un espace d'accueil et d'aménagement complémentaire. Même si cet aménagement ne se fait pas tout de suite, il est nécessaire de garder ce seul endroit qui permettrait de le réaliser. La vente de cette propriété fait perdre à la Commune une opportunité très simple d'aménagement en entrée de site.

**M. DRAPIER** émet également le souhait de ne pas soumettre ce sujet au vote lors de cette séance et de prendre le temps d'analyser ce dossier. Il conseille également de demander l'avis du conservatoire pour connaître les risques pris lors de la cession de cette propriété. Suite à cette vente, la Commune n'aura plus aucune maîtrise foncière à proximité de ce site.

**M. RAYMOND** répond qu'il ne croit pas à ce site majeur sur la Loire. Ce site est intéressant en termes de découverte écologique, de systèmes éducatifs. Toutefois, cela ne peut pas interférer de façon significative sur le chiffre d'affaires touristique de Bourbon-Lancy. Par ailleurs, il s'était créé des rassemblements de Maires concernés par la Loire, de la Charité-sur-Loire à Roanne, dans le but de travailler sur une destination qui est la Loire en Bourgogne. Depuis un an, il semble que le volontarisme mis en place semble s'éteindre et cela est peut-être dû à un problème de priorité.

**M. DRAPIER** répond que l'ambition est plus forte que cela. Aujourd'hui, il existe un produit « Loire aval » qui est un formidable produit touristique, l'idée est de construire un produit « Loire amont » sur la marque Loire. Dans 5, 10 ou 15 ans l'opportunité de faire du développement touristique existera toujours.

**M. RAYMOND** confirme qu'il voit une lenteur désespérante sur La Loire Bourguignonne, mais est persuadé que la destination Loire en Bourgogne est un travail de longue haleine qui un jour ou l'autre sera porteur pour la Commune.

En ce qui concerne la maison située à proximité du site, il estime qu'elle sera devenue obsolète, si un jour il est nécessaire de créer sur site un service d'accueil avec des expositions.

**Mme la Députée-Maire** précise qu'elle est complètement convaincue que La Loire est un véritable atout. Toutefois, aujourd'hui le site du Fleury doit être totalement revu mais la Municipalité a des contraintes financières. En ce qui concerne la maison existante, elle n'est pas du tout adaptée à ce qui pourrait se faire sur ce site. Actuellement, un travail est effectué sur la Loire avec une plate-forme au Fourneau. Cet espace peut être utilisé pour le développement touristique en s'appuyant sur les acteurs économiques qui sont intéressés. L'espace du Fleury est certes magique, mais il est nécessaire de retravailler sur la flore et la faune, et de disposer d'un vrai projet. A ce jour, la Commune n'en a pas les moyens. La vente de cette maison ne va pas porter atteinte au développement du tourisme de la Loire.

**M. RAYMOND** ajoute que ce n'est pas le devenir du site qui est remis en cause, mais uniquement l'avenir de la maison.

**M. DRAPIER** répond qu'il ne peut pas exister de projet si la Commune ne dispose pas d'une réserve foncière ou immobilière.

**M. RAYMOND** précise qu'il est d'accord sur la détention de réserves foncières mais pas du tout d'accord sur les réserves immobilières. Pour exemple, dans toute la France, les propriétés bourgeoises achetées par les Communes, il y a 30 ou 40 ans, sont toutes en vente.

**M. LOUIS** signale qu'il existe un site naturel exceptionnel à droite du pont du Fourneau (côté Allier). Ce site est extraordinaire au niveau de la botanique et de l'ornithologie, il est géré par le conservatoire des sites d'Auvergne et ne possède aucun bâtiment. Il serait intéressant que le conservatoire des sites de Bourgogne vienne à Bourbon-Lancy pour relever les richesses présentes sur le site naturel du Fleury. De même, lors d'une rencontre avec le Président du Liger Club, celui-ci a fait remarquer que le site du Fourneau a son importance. Il serait également intéressant de travailler avec l'Observatoire Loire de Digoin qui fait partie du même canton que Bourbon-Lancy et de pouvoir exploiter ensemble le site naturel du Fleury. Il se dit donc favorable à la vente du bâti du Fleury et précise que la Commune détient encore un parc immobilier intéressant.

**M. PACAUD** fait remarquer, qu'en dehors de la nature, il n'y a plus rien de magique au Fleury.

**Mme la Députée-Maire** répond qu'elle entend les propos de l'opposition et reste persuadée et convaincue que la Loire est un enjeu stratégique, qu'il est possible de construire un projet touristique avec les voies vertes, La Loire et des structures légères à aménager mais que cela fera partie d'un vrai projet. Aujourd'hui le bâtiment est en mauvais état et il faut saisir la possibilité de le vendre.

Elle propose de procéder au vote pour la vente de la maison à Monsieur CHAVIGNON et Madame BURNET, domiciliés 14 rue Fructidor à BOURBON-LANCY.

- **Accord à la majorité des membres présents et représentés avec 23 voix POUR, 4 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS**

### **5.2- Cession logement 9 – 2 rue de l'Égalité**

**Mme la Députée-Maire** rappelle que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a reçu un don de M. CHAPEAU et donne la parole à Mme COURTIAL.

**Mme COURTIAL** précise qu'un bail a été établi le 1<sup>er</sup> octobre 2014 par la Commune au profit du CCAS pour un logement situé 2 Rue de l'Égalité n° 9. Suite au décès de M. CHAPEAU Maurice, le CCAS a reçu un legs de 33 472 €. Le Conseil d'Administration a accepté ce don et a émis le souhait de réinvestir cette somme afin que les personnes en difficulté puissent en profiter et les aider ainsi dans leur réinsertion. C'est pourquoi le CCAS souhaite acquérir ce logement au prix de 35 100 €. C'est également une façon de rendre hommage à M. CHAPEAU qui a travaillé toute sa vie à la Commune de Bourbon-Lancy.

**M. DRAPIER** indique, que pour lui, à Bourbon-Lancy le CCAS est très présent et innovant. Toutefois, il ne voit pas la plus value apportée par cette acquisition. Financièrement le CCAS va payer des impôts, et il regrette que ce don ne serve pas à accompagner un projet innovant pour aller vers les plus faibles. Il suggère, qu'en contre partie, la Ville apporte une dotation nouvelle en fonctionnement pour permettre au CCAS de monter un nouveau projet et d'entretenir l'idée que le CCAS est à la pointe des projets intéressants pour les publics les plus fragiles.

**Mme COURTIAL** répond que cette acquisition a été validée en Conseil d'Administration et que le CCAS serait plus libre.

**Mme la Députée-Maire** se dit d'accord avec la décision du Conseil d'Administration du CCAS. Elle précise que le CCAS deviendra CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) au 1<sup>er</sup> janvier 2017. En observant le budget dédié au social sur la Communauté de Communes du Pays de Gueugnon, elle se pose beaucoup de questions. La Commune a toujours œuvré pour l'action sociale. Elle souhaiterait pouvoir continuer les actions menées pour les personnes en difficulté. Certes il est intéressant de partager ces actions avec les Communes de la Communauté de Communes mais il faudra les partager avec bientôt 30 Communes.

**M. DRAPIER** espère que cette acquisition n'est pas effectuée dans le but de placer cet argent avant la fusion.

**Mme la Députée-Maire** répond que c'est une reconnaissance au don de M. CHAPEAU. Elle indique que les budgets du CCAS de Gueugnon sont très inférieurs et que cela est inquiétant. Avec le CIAS, il n'est pas certain de pouvoir conserver les mêmes actions.

**M. DRAPIER** trouve que proposer une dotation pour un projet innovant que travaillerait le CCAS de Bourbon-Lancy d'ici le 1<sup>er</sup> janvier lui permettrait lors de son intégration en CIAS de devenir moteur pour un CIAS territorial au service du monde rural.

**Mme la Députée-Maire** précise que c'est plus compliqué que cela, car sortir un projet en septembre ou octobre peut être une stratégie remise en question par la future fusion.

**Mme la Députée-Maire** fait au procéder au vote.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

### **5.3- Cession propriétés bâties à Sotty Stores & Fermetures**

**Mme la Députée-Maire** donne la parole à M. BRIGAUD pour la présentation de ce dossier.

**M. BRIGAUD** indique que M. SOTTY, gérant de sociétés dans la ZA du Vigneau, loue des bâtiments, propriété de la Ville. Lors de la construction, ces bâtiments étaient nommés « ateliers relais » et étaient destinés à aider les entreprises qui s'installaient. Le devenir de ces bâtiments n'est pas d'être conservé par la Commune mais d'être cédé à l'entreprise utilisatrice lorsqu'elle en fait la demande. Monsieur SOTTY Frédéric a proposé l'acquisition de ces biens. Deux possibilités se présentaient alors à la Commune soit la cession, soit la réparation de la toiture des bâtiments. Les propriétés ont été estimées par le service des Domaines à 150 000 € et M. SOTTY a proposé l'acquisition à 140 000 € ce qui est conforme à sa valeur.

**M. DRAPIER** précise que ce partenaire avait la volonté de se développer et la cession d'un atelier relais est logique.

**Mme la Députée-Maire** ajoute que M. SOTTY souhaite agrandir les bâtiments et cette acquisition lui permettra d'aménager ces locaux en fonction de ses besoins.

**Mme la Députée-Maire** fait procéder au vote.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

#### **5.4- Garantie d'emprunt accordée par la Ville à la SEMCODA**

**Mme la Députée-Maire** informe que la SEMCODA, Société d'Economie Mixte, investit dans l'immeuble jouxtant le Centre de Réadaptation pour le rénover et elle sollicite la garantie d'emprunts de la Commune.

**M. BRIGAUD** effectue une présentation du dossier. La SEMCODA est un bailleur social qui restructure et construit des immeubles à caractère social. Pour le projet de Bourbon-Lancy, la SEMCODA demande la garantie de la Ville. Les emprunts sont contractés à hauteur de 591 600 €.

C'est la 1<sup>ère</sup> fois qu'une telle demande est présentée à la Commune de Bourbon-Lancy, mais cette action est assez courante dans d'autres collectivités. Cette garantie permet à la SEMCODA d'avoir accès aux crédits bancaires et de les contracter avec des taux plus favorables.

Dans ce cadre, la Commune s'engage à se substituer à la SEMCODA en cas de défaillance. Un certain nombre de garanties sont toutefois accordées par la réglementation aux Collectivités. Une chose est importante, c'est que la garantie est donnée pour l'opération de Bourbon-Lancy. Pour que la SEMCODA ne rembourse pas les emprunts réalisés sur ce projet, il faudrait qu'elle ait de réels problèmes à l'échelle nationale. Par ailleurs, la SEMCODA réserve prioritairement 20% du programme à la Commune.

**M. DRAPIER** demande si la SEMCODA met des fonds propres dans cette action et si la Municipalité s'est renseignée pour savoir si ce bailleur social demande des garanties d'emprunts à d'autres Communes pour le même style d'opération.

**M. BRIGAUD** répond que la SEMCODA met environ 20% de fonds propres dans cette action et que cette démarche est assez courante pour ce genre d'opération.

**M. STANIO** fait remarquer que des périodes de remboursement sur 50 ans sont très longues.

**M. BRIGAUD** précise que ce sont des périodes courantes pour les organismes qui financent des logements sociaux.

**Mme la Députée-Maire** soumet ce dossier au vote.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

#### **5.5- Subvention à l'Amicale Philatélique Numismatique et Cartophile de Bourbon-Lancy**

La parole est donnée à M. RAYMOND pour la présentation de ce dossier.

**M. RAYMOND** indique que l'Amicale Philatélique Numismatique et Cartophile (APNC) de Bourbon-Lancy est une association très dynamique qui organise deux fois par an une bourse d'échange. Ces bourses sont très fréquentées et certains collectionneurs viennent de la France entière. L'aide demandée pour l'année 2016 avait été effectuée pour les deux bourses annuelles et à ce jour, seuls 150 € ont été attribués au Club pour la bourse du mois de mai. Ce qui est donc demandé, c'est d'autoriser le versement d'une subvention de 150 € pour la bourse de novembre.

**Mme la Députée-Maire** propose à M. STANIO, Président de l'APNC, d'effectuer une présentation de ces bourses aux muselets.

**M. STANIO** indique que chaque année une opération différente est réalisée lors des bourses, soit une carte postale, soit une flamme. Ce qui est porteur aujourd'hui, ce sont les muselets. Les collectionneurs ont pour habitude de se rassembler dans la Commune organisatrice, ce qui a un certain impact sur le tourisme de la Commune. Cette année, qui est une année olympique, un muselet a été créé aux couleurs des anneaux olympiques et avec les armoiries de Bourbon-Lancy. Ce muselet est posé sur un champagne.

**Mme la Députée-Maire** remercie l'association pour son dynamisme et propose le vote relatif à ce dossier.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

#### **5.6- Subvention de sponsoring Raid automobile humanitaire « 4L Trophy 2017 »**

**Mme la Députée-Maire** donne la parole à Mme LACROIX pour la présentation de la demande de subvention.

**Mme LACROIX** indique qu'Etienne LALLEMAND, qui est un jeune Bourbonnien, a sollicité la Commune pour l'attribution d'une subvention afin de participer au 4L Trophy 2017. Le 4L Trophy est un raid automobile humanitaire et sportif qui permet d'emmener des fournitures scolaires, du matériel sportif et médical aux enfants du Maroc. Cette opération est réalisée avec l'aide de l'association



« Enfants du désert ». Le raid est effectué en Renault 4L et cela représente un coût puisque la voiture en elle-même vaut 6 000 €, auxquels sont ajoutés les frais d'assurance, de communication et d'achat du matériel. Pour ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention de 400 €.

**Mme la Députée-Maire** précise que cette action a déjà été réalisée par le passé et que certains raids automobilistes ne peuvent pas être finalisés en raison du manque de financement. Elle ajoute que ce projet humanitaire, avec la participation de jeunes, mérite d'être soutenu.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

#### **5.7- Subvention à l'association Prévention Routière**

**Mme GOURY** présente ce dossier et indique que la Prévention Routière travaille depuis de nombreuses années avec la Gendarmerie et les écoles de Bourbon-Lancy pour étudier les comportements routiers avec les enfants. La prévention routière dispose de camions et de matériels pédagogiques et propose plusieurs actions de prévention. Il peut même être envisagé d'effectuer des actions à destination des séniors notamment. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 95 € à la Prévention Routière.

**Mme la Députée-Maire** fait procéder au vote.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

#### **5.8- Subvention au Comité des Œuvres Sociales du Personnel Municipal**

**Mme BRENON** présente le dossier et précise que le Comité des Œuvres Sociales du Personnel Municipal (COS.) offre chaque année des tickets de manèges aux enfants du personnel municipal et aux enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la Commune, à l'occasion de la fête patronale de la Saint Jean. 48 enfants du personnel municipal bénéficient de cette action ce qui représente 474 €. Il est proposé au Conseil Municipal de voter une subvention au COS de 631,50 €, qui correspond au montant des tickets pour les enfants des écoles.

**Mme la Députée-Maire** ajoute que l'achat de tickets par le COS et d'autres comités d'entreprises est très apprécié des forains.

#### **21 h 07 – Arrivée de Mme HUCHET.**

**Mme la Députée-Maire** propose le vote.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

#### **5.9- Adhésion à l'association La Cimade de la région Bourgogne Franche-Comté**

**Mme la Députée-Maire** présente l'association « La Cimade » qui accompagne les personnes réfugiées et les migrants. La Commune a été confrontée à des difficultés importantes suite à l'accueil de deux familles Arméniennes. L'une des personnes accueillies a été renvoyée dans son pays. De nombreuses démarches ont été effectuées avec différentes associations et le CCAS, et elle les remercie.

Aujourd'hui il existe une obligation d'accueillir des migrants et Bourbon-Lancy travaille avec le CADA de Digoin. Les familles se trouvent face à de nombreuses barrières administratives et les associations comme « La Cimade » et « Les déracinés » accompagnent les familles et les collectivités.

**Mme PACOT** fait remarquer qu'effectivement l'expulsion d'une personne accueillie est un véritable drame humain pour l'ensemble des familles. A Bourbon-Lancy, les familles de migrants ont toujours été bien accueillies par les associations, le CCAS et la Municipalité. Elle précise que « La Cimade » s'occupe particulièrement des migrants dans les centres de rétention et dispense également des cours d'alphabétisation. Elle ajoute qu'il lui semble important, en ce qui concerne, l'alphabétisation de privilégier « Lutiléa ».

**Mme la Députée-Maire** répond qu'effectivement c'est un vrai sujet. L'association « Lutiléa » dispose aujourd'hui de moins de moyens et d'un nombre d'heures à dispenser peu élevé.

**M. DRAPIER** précise qu'il existe un souci administratif et souhaite que les élus et notamment les législateurs puissent intervenir. L'administration impose un parcours du combattant à ces personnes, ce qui est une sorte de harcèlement administratif, et il existe un coté indigne de la façon dont elles sont traitées.

**Mme la Députée-Maire** répond qu'elle a interpellé le Ministère de l'Intérieur sur les problèmes rencontrés et que le Préfet a également été alerté.

**M. LOUIS** indique que les familles accueillies s'intègrent à la population et participent par leur présence au développement d'une Commune.

**Mme la Députée-Maire** propose de voter pour l'adhésion à l'association « La Cimade » de la région Bourgogne Franche-Comté et de régler la cotisation annuelle d'un montant de 30 €.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

#### **5.10- Acquisition d'une collection de cartes postales sur la Grande Guerre**

**M. RAYMOND** précise l'érudition de M. VERDENET pour la guerre 14/18. M. VERDENET a publié un livre autour des différents champs de bataille et il est aujourd'hui contraint d'arrêter toutes ses activités et de céder une partie de son patrimoine. Il a donc sollicité la Municipalité pour l'acquisition de sa collection de 10 000 cartes postales sur la grande guerre.

Il ajoute qu'il lui semble difficile de laisser partir ce patrimoine, qui est en lien avec la collection d'uniformes acquise par la Commune, puisque la période de la grande guerre est largement représentée. Le prix de la collection proposée a été négocié à 8 000 €, et ne peut prendre que de la valeur. Cette collection pourrait être un outil mis à disposition des chercheurs.

**M. DRAPIER** dit que l'intérêt pour la Collectivité n'est pas flagrant car les nouvelles technologies permettent l'accès à tous les sujets et que l'outil carte postale est aujourd'hui dévalorisé. Il précise qu'il sera difficile de valoriser cette collection.

**M. RAYMOND** répond que la richesse de ce qui est trouvé en numérique est évidente, mais se dit moins catégorique sur l'aspect figé de la carte postale.

**M. STANIO** informe que M. VERDENET a réalisé une collection sur le cheval, qu'il a ensuite vendu au château de Chantilly et qui y est visible. Une carte postale prend de la valeur de différentes façons et en tant que cartophile, pour lui cette collection a un intérêt particulier.

**M. LOUIS** précise la renommée de M. VERDENET et l'importance de ces collections.

**M. DRAPIER** répond qu'il ne remet pas en cause la notoriété de M. VERDENET et de ses collections. Il s'interroge sur l'usage public et collectif de cette collection.

**Mme la Députée-Maire** indique que ce support pourra servir pour alimenter le projet culturel.

**M. RAYMOND** pense que s'agissant d'une collection de ce type, si effectivement dans l'avenir elle se révélait difficile à exploiter, elle gardera néanmoins sa valeur marchande.

**Mme la Députée-Maire** propose au vote l'acquisition de cette collection au prix de 8 000 €.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

#### **5.11- Création d'un service d'objets trouvés**

**Mme GOURY** informe que la Commune n'est pas pourvue d'un service d'objets trouvés et qu'elle souhaite le créer en rappelant que chacun est content de pouvoir retrouver un objet perdu. Ce service sera créé et géré par la Police Municipale.

**Mme la Députée-Maire** ajoute que ce service existait mais n'était pas officialisé et ne faisait pas l'objet d'un suivi attentif.

**M. DRAPIER** indique qu'il serait intéressant de pouvoir consulter la liste des objets trouvés sur le site de la Ville.

**Mme la Députée-Maire** répond que les objets trouvés seront consultables sur le nouveau site en cours de création et qu'un article sera inséré dans le magazine municipal. Elle demande de procéder au vote.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

#### **5.12- Fourniture de repas par la cuisine centrale de Bourbon-Lancy à l'école de la Commune de Mont**

**Mme la Députée-Maire** indique que la Commune a été sollicitée par la Commune de MONT pour la fourniture de repas pour son restaurant scolaire, par la cuisine centrale. Ce service a déjà été effectué par le passé pour la Commune de Maltat. Les prix pratiqués sont les mêmes que pour Bourbon-Lancy, à savoir :

- 2,80 € pour un repas enfant
- 5,50 € pour un repas adulte

Il est proposé d'autoriser la signature de la convention actant le fonctionnement de ce service.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

### **5.13- Renouveaulement de l'atelier d'insertion : Gestion du centre d'hébergement « La Basse Cour » sur les métiers de l'hôtellerie, la restauration, l'accueil et le tourisme**

**Mme la Députée-Maire** indique qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement de l'atelier d'insertion.

**M. RAYMOND** précise que chaque année un budget doit être présenté aux différents accompagnateurs de l'atelier d'insertion. Cet atelier fonctionne au sein des espaces d'accueil du Parc Puzenat, et essentiellement autour du centre d'hébergement. Les salariés du chantier sont des personnes en difficulté qui sont encadrées et interviennent principalement dans le domaine de la restauration. Depuis décembre 2009, 82 demandeurs d'emploi ont pu reprendre une activité pendant 6 à 12 mois dans cette structure, en travaillant un projet professionnel. Parmi eux, 14 personnes ont repris une activité professionnelle ou un parcours de formation. L'agrément actuel est de 10 personnes. Ce projet est encadré par le Département de Saône-et-Loire, la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) de Bourgogne Franche-Comté et la Ville de Bourbon-Lancy. Le budget sollicité est de 268 470 € et le financement s'établit comme suit :

#### Subventions :

- Département 71 ( <i>encadrement technique</i> ) :	35 000 €
- Département 71 ( <i>aide à l'accompagnement</i> ) :	2 889 €
- DIRECCTE Bourgogne ( <i>aide au poste</i> ) :	150 000 €
- Ville de Bourbon-Lancy :	25 581 €
- Recettes de la structure :	55 000 €

Aujourd'hui, il n'est pas concevable d'abandonner un projet comme celui-ci. Il est une convergence entre la réinsertion et le projet touristique de Bourbon-Lancy, notamment le centre d'hébergement et les différents gîtes qui représentent 68 couchages.

En aparté, il informe que le gîte de groupes a été classé par gîte de France et le classement sera très certainement de 3 épis.

**Mme la Députée-Maire** précise que la Commune obtient de très bons résultats et les personnes de l'atelier d'insertion font preuve de bonne volonté. Il faut également saluer les accompagnateurs et les services qui effectuent le suivi de cet Atelier. Aujourd'hui les aides financières sont moins importantes, mais il est toutefois nécessaire de se mobiliser pour cet atelier.

**Mme la Députée-Maire** propose au Conseil Municipal d'autoriser la réalisation d'un nouvel atelier d'insertion « Gestion du Centre d'Hébergement La Basse Cour », de valider le plan de financement, de solliciter les subventions et/ou participations auprès du Département de Saône-et-Loire et de la DIRECCTE de Bourgogne Franche-Comté.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

### **5.14- Atelier d'insertion gestion du centre d'hébergement « La Basse Cour » du 01/01/2017 au 31/12/2017 – Mission d'accompagnement social et professionnel**

**M. RAYMOND** continue sur le même sujet et précise que la mission d'accompagnement social et professionnel des agents de l'atelier d'insertion, attribuée au CREDEF, prend fin au 31/12/2016 et qu'il est donc nécessaire de procéder au lancement d'un appel d'offre pour une mission du 01/01/2017 au 31/12/2017.

**M. RAYMOND**, dans le cadre de ce dossier, souhaite féliciter le personnel municipal qui intervient auprès de l'atelier d'insertion.

**Mme la Députée-Maire** ajoute qu'actuellement le CREDEF donne entière satisfaction dans la mission d'accompagnement qui lui est confiée et demande de procéder au vote pour l'autoriser à lancer l'appel d'offre pour la mission d'accompagnement social et professionnel des agents de l'atelier d'insertion.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

### **5.15- Vote du coefficient de la taxe sur les surfaces commerciales (TaSCom)**

**Mme la Députée-Maire** donne la parole à M. BRIGAUD pour la présentation de ce dossier.

**M. BRIGAUD** précise que la TaSCom, qui est une taxe sur les surfaces commerciales, est payée par les entreprises qui ont des surfaces de vente de plus de 400 m<sup>2</sup>. A Bourbon-Lancy, ce sont principalement les supermarchés qui sont concernés. Cette TaSCom est perçue par la Commune. La fusion des Communautés de Communes se fera en 2017, la Communauté de Communes Entre Somme et Loire passera automatique en FPU (Fiscalité Professionnelle Unique) puisque la Communauté de Communes du Pays de Gueugnon y est déjà. Ce qui impliquera que toute la fiscalité relative aux entreprises sera perçue, non plus par la Commune, mais par la nouvelle Communauté de Communes.

Aujourd'hui, le taux de la TaSCom n'est pas le même à Gueugnon qu'à Bourbon-Lancy. Il est donc nécessaire de rapprocher ces deux taux.

La TaSCom est calculée en fonction du chiffre d'affaires de l'entreprise et il est possible de moduler cette taxe par un coefficient multiplicateur compris entre 0,8 et 1,2.

A Bourbon-Lancy, à défaut de délibération de la Commune, le coefficient de 1 s'applique.

A Gueugnon, ce coefficient est de 1,2.

Pour modifier ce coefficient, la Commune doit délibérer obligatoirement avant le 1<sup>er</sup> octobre pour être applicable l'année suivante. Ce coefficient ne peut varier de plus de 0,05 chaque année. Il est donc proposé de passer le coefficient à 1,05 pour qu'ensuite une modulation puisse être effectuée par la future Communauté de Communes.

**M. DRAPIER** demande le montant annuel de la TaSCom pour la Commune.

**M. BRIGAUD** indique que pour Bourbon-Lancy cela représente environ 68 000 € de recettes. En portant le coefficient à 1,05, cela représentera un produit supplémentaire par an de 3 100 €. Il ajoute que la modulation a été introduite par la Loi de finances 2009 et précise que le vote de ce taux ne sera pas profitable à la Commune de Bourbon-Lancy. Ce nouveau taux sera appliqué au 1<sup>er</sup> janvier 2017, et sera perçue par la future Communauté de Communes. Il s'agit donc uniquement d'essayer d'harmoniser les taux.

**Mme la Députée-Maire** soumet ce sujet au vote et propose de passer le coefficient multiplicateur de la TaSCom de 1 à 1,05.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

#### **5.16- Règlement de formation**

**Mme la Députée-Maire** indique que le « règlement de formation » est destiné à tous les agents stagiaires et titulaires de la fonction publique territoriale et aux agents non titulaires de la Collectivité. La formation est très importante pour la Collectivité et évolue en fonction des besoins et de la volonté des salariés. Les formations sont prises en charge soit par la Collectivité, soit par le CNFPT.

De nombreuses formations différentes et spécifiques à chaque service ont été organisées depuis l'année 2014.

**Mme PACOT** souhaite avoir confirmation que les frais de transport des salariés se rendant à une formation du CNFPT sont bien assurés par le CNFPT, puisqu'ils ne sont plus pris en charge par la Commune.

**Mme la Députée-Maire** répond affirmativement et ajoute que dorénavant, les frais d'autoroute, de parking et de bus/tram seront pris en charge par la Collectivité.

**M. DRAPIER** fait remarquer que les élus de sa liste sont éloignés du Comité Technique.

**Mme la Députée-Maire** répond que le Comité Technique a donné un avis favorable, le 12 septembre 2016, à ces modifications et qu'il se réunit régulièrement. Elle fait procéder au vote pour approuver la modification du « règlement de formation ».

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

#### **5.17- Décision modificative n° 1 sur le budget annexe Assainissement**

**M. JACOB** effectue la présentation du dossier et indique que par précaution sanitaire et au regard des normes en vigueur, le plan d'eau du Breuil a de nouveau été fermé à la baignade cet été, en raison d'un taux élevé de cyanobactéries toxigènes. C'est pourquoi, il est envisagé de procéder à une étude de la problématique « cyanobactérie » afin d'identifier et de déterminer l'origine du problème.

La société SUEZ EAUX FRANCE, concessionnaire du réseau d'assainissement de Bourbon-Lancy, a été sollicitée pour la réalisation de cette étude. Cette société s'appuie sur sa filière spécialisée Rivage Pro Tech pour réaliser un suivi du milieu en surveillant les cyanobactéries et en évaluant les quantités de nutriments aux moyens de prélèvements et d'analyses d'eau. Suite à cette étude, un plan d'actions visant à réduire ou éliminer les sources d'apport de nutriments favorisant le développement des cyanobactéries sera défini.

**M. BRIGAUD** précise que cette dépense s'élève à 28 800 € TTC et que par conséquent il est proposé au Conseil Municipal le virement de crédits suivant :

	Diminution	Augmentation
<b>Section d'INVESTISSEMENT - Dépenses</b>		
CHAPITRE 23 – Immobilisations en cours		
Article 2315 Installations, matériel et outillage Techniques	28 800 €	
Fonction 811		
Article 2031 Frais d'étude		28 800 €
Fonction 811		

**M. DRAPIER** indique qu'il ne veut pas débattre sur le choix de cette étude, mais les élus de sa liste sont très dubitatifs. Il rappelle que des études ont déjà été effectuées et que des travaux ont été réalisés en aval du plan d'eau sur les réseaux d'assainissement. Le vrai problème est la mise aux normes du réseau d'assainissement qui est en unitaire. Il ajoute qu'il serait préférable d'agir, plutôt que d'étudier.

**Mme la Députée-Maire** répond qu'effectivement la Municipalité connaît bien l'étude déjà réalisée. Cette nouvelle étude prendra appui sur celle-ci et proposera des préconisations de travaux. Des analyses seront effectuées dans des points différents pour permettre de déterminer les priorités des travaux. Cet été, le plan d'eau n'a jamais été ouvert à la baignade suite aux mauvais retours de l'année dernière notamment suite aux remarques des acteurs économiques. Cette année, de nouvelles analyses ont été réalisées et elles ont révélé un taux cyanobactéries toxigènes élevé. Des analyses de toxines ont complété les précédentes pour s'assurer de l'innocuité de maintenir des activités telles que la pêche. La Commune dispose d'un beau plan d'eau et il est nécessaire de pouvoir l'exploiter.

Elle précise que l'étude porte sur les cyanobactéries, les toxines et sur la source des problèmes notamment physiologique.

**M. DRAPIER** reste persuader que cette étude est la même que celle déjà effectuée. Si une étude doit être réalisée, elle devrait porter sur la recherche des sources de pollution en amont afin de déclencher des travaux prioritaires sur le réseau d'assainissement.

**Mme la Députée-Maire** précise qu'il s'agit d'une étude complémentaire à la précédente.

**M. DRAPIER** trouve que cette analyse est très scientifique, alors que les difficultés sont très techniques et que cette étude fait redondance avec la précédente.

**M. LOUIS** souhaite rappeler que depuis 40 ans il se bat pour un service public de l'eau et que celui-ci pourrait régler tous ces problèmes. Il ajoute que depuis de nombreuses années la Commune paie des études sur différents sujets, qui pour certaines n'ont servi à rien.

**Mme la Députée-Maire** met fin au débat et propose de délibérer.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

#### **5.18- Décision modificative n° 2 sur le Budget Principal 2016**

**M. BRIGAUD** indique qu'il est nécessaire de procéder à des modifications du Budget Principal, notamment en raison des cessions de biens réalisées et en donne le détail. Comme les dépenses doivent être égales aux recettes, il est également nécessaire d'ajuster celles-ci. Il énonce également les dépenses réalisées et à réaliser. Il précise qu'il est proposé au Conseil Municipal de procéder aux ouvertures de crédits suivantes :

	Augmentation
<b>Section d'INVESTISSEMENT – Recettes</b>	
CHAPITRE 024 Produits des cessions d'immobilisations	136 000 €
<b>Total</b>	<b>136 000 €</b>
	Augmentation
<b>Section d'INVESTISSEMENT – Dépenses</b>	
CHAPITRE 020 Dépenses imprévues	73 500 €
CHAPITRE 16 Emprunts et dettes assimilées	
Article 165 Dépôts et cautionnements reçus Fonction 71	3 000 €
CHAPITRE 20 Immobilisations incorporelles	
Article 2051 Concessions et droits similaires, brevets, licences Fonction 112	1 500 €
CHAPITRE 21 Immobilisations corporelles	
Article 21318 Bâtiments publics Fonction 020	50 000 €
Article 2168 Autres collections et œuvres d'art Fonction 020	8 000 €
<b>Total</b>	<b>136 000 €</b>

**M. STANIO**, à propos des dépenses à réaliser énoncées, souhaite des informations sur le logiciel de la police municipale.

**Mme la Députée-Maire** précise les fonctions de ce logiciel et ajoute qu'il est homologué par l'Etat et également subventionné. Elle demande de procéder au vote.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

### 5.19- Tarifs accueil de loisirs et garderie périscolaire

Mme HUCHET présente le dossier et informe que le Conseil Municipal a fixé, par délibération du 26 juin 2015, les tarifs de l'accueil de loisirs du Château Puzenat. Ces tarifs étaient modulés en fonction du domicile des enfants accueillis.

L'accueil de loisirs et la garderie périscolaire sont des services subventionnés par la Caisse d'Allocations Familiales et celle-ci a informé la Commune qu'elle a défini des conditions particulières de partenariat. Parmi ces conditions, le principe de sur-tarifification des tarifs pour les enfants issus des communes extérieures est exclu.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter de nouveaux tarifs communs à tous les enfants accueillis. Ces tarifs seront les suivants :

Vacances	
1/ <u>quotient familial jusqu'à 500 €</u>	
- journée	2,60 €
- ½ journée	1,30 €
- semaine (5 jours consécutifs)	8,00 €
2/ <u>quotient familial de 501 € à 600 €</u>	
- journée	3,30 €
- ½ journée	1,65 €
- semaine (5 jours consécutifs)	11,50 €
3/ <u>quotient familial de 601 € à 655 €</u>	
- journée	4,10 €
- ½ journée	2,05 €
- semaine (5 jours consécutifs)	15,50 €
4/ <u>quotient familial de 656 € à 720 €</u>	
- journée	5,10 €
- ½ journée	2,55 €
- semaine (5 jours consécutifs)	20,50 €
5/ <u>quotient familial de 721 € à 810 €</u>	
- journée	6,40 €
- ½ journée	3,20 €
- semaine (5 jours consécutifs)	27,00 €
6/ <u>quotient familial de 811 € à 1 000 €</u>	
- journée	8,00 €
- ½ journée	4,00 €
- semaine (5 jours consécutifs)	35,00 €
7/ <u>quotient familial supérieur à 1 001 €</u>	
- journée	10,00 €
- ½ journée	5,00 €
- semaine (5 jours consécutifs)	45,00 €
Mercredis	
1/ <u>quotient familial jusqu'à 500 €</u>	
Journée	1,95 €
Demi-journée	1,30 €
2/ <u>quotient familial de 501 € à 600 €</u>	
Journée	2,45 €
Demi-journée	1,65 €
3/ <u>quotient familial de 601 € à 655 €</u>	
Journée	3,05 €
Demi-journée	2,05 €
4/ <u>quotient familial de 656 € à 720 €</u>	
Journée	3,85 €
Demi-journée	2,55 €
5/ <u>quotient familial de 721 € à 810 €</u>	
Journée	4,80 €
Demi-journée	3,20 €
6/ <u>quotient familial de 811 € à 1 000 €</u>	
Journée	6,00 €
Demi-journée	4,00 €
7/ <u>quotient familial supérieur à 1 001 €</u>	
Journée	7,50 €
Demi-journée	5,00 €

Mme HUCHET précise que les tarifs présentés correspondent aux tarifs établis précédemment pour les enfants domiciliés à Bourbon-Lancy.

**M. DRAPIER** trouve logique que le tarif soit le même pour tous les enfants du territoire.  
**Mme la Députée-Maire** propose le vote.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

## **7. – CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT ET PROPRETÉ - TRAVAUX**

### **7.1– Approbation de l'agenda d'accessibilité programmée**

**Mme la Députée-Maire** indique qu'un agenda d'accessibilité programmée est établi et qu'un travail très important a été réalisé par les services municipaux et M. BAJAUD.

**M. BAJAUD** précise que tous les bâtiments municipaux qui reçoivent du public sont concernés. Chaque établissement doit être mis en conformité. Suite à une demande de prolongation de délais et à son accord, l'approbation de l'agenda doit se faire avant le 26 septembre 2016. Pour l'établissement de cet agenda, la Commune a été accompagnée par un cabinet spécialisé.

**Mme la Députée-Maire** ajoute qu'un calendrier est établi avec la programmation de travaux jusqu'en 2021.

**M. BAJAUD** indique que les travaux sont programmés avec des priorités et également en anticipant le coût de chaque réalisation.

**Mme la Députée-Maire** fait remarquer que tous les handicaps doivent être pris en compte, qu'ils soient d'ordre visuel ou physique.

**M. DRAPIER** demande le coût total des travaux énoncés pour l'ensemble des bâtiments.

**Mme la Députée-Maire** répond que la somme totale s'élève à 2 182 775 €HT et précise que certains travaux pourront être réalisés en régie. Très prochainement, deux personnels seront dédiés à la réalisation de certains de ces travaux.

**M. JACOB** ajoute que des travaux sont nécessaires même sur des édifices récents.

**Mme la Députée-Maire**, suite à la projection de l'agenda d'accessibilité programmée, indique qu'un exemplaire de celui-ci sera transmis à chaque élu. Elle propose également que la Commission Travaux se réunisse sur ce sujet spécifique et fait procéder au vote.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

### **7.2– Enquête publique Loi sur l'eau – Travaux de restauration du lit de la Loire**

**Mme la Députée-Maire** indique qu'une enquête publique relative à des travaux de restauration du lit de la Loire s'est déroulée en Mairie.

**M. JACOB** précise que la Loire est un réel sujet. A terme, elle menace, notamment, la station d'épuration.

Il ajoute que les berges en rive droite sont soumises à un processus d'érosion très actif, notamment marqué en amont par le recul important de la falaise du Grand Fleury (entre 2 m et 2,50 m par an). Par ailleurs, l'érosion latérale très importante sur la rive gauche a conduit à exproprier le hameau des Sables sur la Commune de Beaulon et à supprimer les bâtiments. Cette érosion est également forte en amont du pont du Fourneau rive droite et menace plusieurs habitations. A terme, le RD 979 et le pont du Fourneau pourraient aussi être touchés.

Des extractions de sable ont eu lieu en lit mineur pendant de nombreuses années sur ce secteur, et l'une des conséquences est une capacité érosive accentuée. Pour s'en protéger, l'exploitant a mis en place un dépôt de matériaux non érodables issus de déchets du BTP, ce qui a localement modifié les conditions de la dynamique fluviale.

Des analyses diligentées par la Direction Départementale des Territoires de la Nièvre ont permis d'identifier les différents secteurs gênant principalement les écoulements hydrauliques. La Direction Départementale des Territoires de la Nièvre a donc déposé une demande d'autorisation pour la réalisation des travaux de restauration du lit de la Loire sur le secteur du Fourneau à Bourbon-Lancy.

Les travaux à réaliser ont pour objectifs de rééquilibrer les écoulements à l'amont du pont du Fourneau supportant la RD 973, d'atteindre un fonctionnement morpho dynamique le plus naturel possible afin de laisser à la Loire son espace de divagation et d'éviter les artificialisations pour assurer une continuité écologique des annexes fluviales.

La réouverture du bras du Fourneau nécessite deux types de travaux inscrits dans le cadre du plan Loire Grandeur Nature :

- suppression du dépôt du carrier pour permettre la reconnexion du bras et optimiser les écoulements lors des crues de la Loire,
- réalisation des travaux de terrassement et de déboisement sélectif au niveau du talweg à l'amont du bras pour permettre une auto-réactivation hydraulique du bras.

Ces travaux à réaliser sont soumis à la nomenclature « Loi sur l'eau » et à la réalisation d'une évaluation des incidences du projet sur la conservation des habitats et espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 ligériens locaux.

Monsieur le Préfet de Saône et Loire a porté ouverture d'une enquête publique (du 16 août 2016 au 15 septembre 2016) relative à la demande présentée par la Direction Départementale des Territoires de la Nièvre et le Conseil Municipal doit formuler un avis sur ce projet

**Mme la Députée-Maire** ajoute que l'enquête a eu lieu et qu'un certain nombre de personnes ont rencontré le Commissaire Enquêteur.

**M. DRAPIER** fait remarquer qu'une étude hydro morphologique a été faite il y a environ 10 ans et comportait déjà les préconisations énoncées. Il a donc fallu 10 ans pour que ce dossier soit abouti.

**Mme la Députée-Maire** précise que cette étude fait également suite à d'autres démarches entreprises. Elle demande d'émettre un avis favorable au projet présenté.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

**Mme la Députée-Maire** indique que le calendrier des travaux à réaliser n'est pas communiqué et qu'elle interpellera les services concernés pour le connaître.

## **INFORMATION DIVERSES**

### **Groupement Hospitalier de Territoire(GHT) de Bourgogne méridionale**

**Mme la Députée-Maire** indique que le Centre Hospitalier d'Aligre a été intégré au GHT de la Bourgogne Méridionale. Celui-ci comprend Bourbon-Lancy, Paray-le-Monial, Charolles, Tournus, Cluny, Mâcon, Tramayes, La Clayette et Marcigny.

Cette intégration fait suite à la création d'un GHT Auvergne dans lequel la participation du CH de Bourbon-Lancy n'a pas été acceptée. Il s'est donc trouvé seul, et par conséquent inclus dans le GHT de la Bourgogne Méridionale. Cela n'empêche pas les coopérations avec le Département de l'Allier. Le pôle de ce GHT est à Mâcon.

### **Rentrée scolaire 2016 – T.A.P.**

**Mme HUCHET** communique les effectifs des établissements scolaires pour cette nouvelle rentrée, ils se répartissent que suit :

- 147 élèves – école élémentaire St Denis
- 115 élèves – école élémentaire Pierre et Marie Curie
- 76 élèves – école maternelle Centre
- 96 élèves – école maternelle Jacques Prévert

Des effectifs qui sont dans l'ensemble stable, sauf pour l'école élémentaire Pierre et Marie Curie.

Cette année, chaque école bénéficie d'un seul TAP par semaine. Des thèmes différents sont abordés par période :

Période 1 et 2 : septembre – octobre – novembre – décembre

Les droits de l'enfant, la Citoyenneté et le Vivre ensemble

Période 3 : janvier – février

A la découverte de notre territoire (commune, département, nouvelle région)

Période 4 : mars – avril

Nature, environnement, biodiversité

Période 5 : mai – juin

J'image, je crée et je joue

De plus, sur chaque site des activités sportives sont proposées. Certaines associations interviennent également. Des activités culturelles sont également dispensées.

Cette année, les écoles maternelles bénéficient de l'intervention d'animateurs pour des activités de motricité, musicales et de lecture.

### **Mobilité – Mission locale du Charolais**

**Mme la Députée-Maire** informe avoir été interpellée par M. DRAPIER, en tant que Président de la Mission Locale du Charolais, sur le fait qu'un service de scooters était dédié au territoire. La Communauté de Communes Entre Somme et Loire portait la mobilité mais elle a renoncé à s'en occuper.

Aujourd'hui un nouveau fonctionnement est mis en place par la Mission Locale du Charolais et un scooter sera géré par le Centre Communal d'Action Sociale.

**M. DRAPIER** ajoute qu'il est important d'avoir un accord de principe de la Commune et qu'une convention sera signée entre le CCAS et la Mission Locale du Charolais. Il est maintenant nécessaire de préciser les termes de cette convention.



Il rappelle que la plate-forme mobilité de la Mission Locale gère un parc de 10 voitures.

### **Création d'une station de télémesures au lieudit « Moulin Baudran**

**Mme la Députée-Maire** informe qu'elle avait interpellé les services de l'Etat sur les inondations de la Somme et de La Loire. Suite à cela, la DREAL Centre Val de Loire, dont l'une des missions est de délivrer une information sur les hauteurs d'eau et leurs évolutions sur le bassin de la Loire, envisage de créer une station de télémesures sur la Somme au lieudit « Moulin Baudran ».

### **EuroVélo6**

**Mme la Députée-Maire** indique qu'elle a interpellé le Président du Conseil Départemental au sujet de l'aménagement des itinéraires vélos sur la section reliant Bourbon-Lancy à la limite de la Nièvre en passant par Cronat. Le Conseil Départemental a répondu qu'une intervention serait réalisée.

**M. DRAPIER** fait remarquer que le Véloroute a été réalisé côté Nièvre mais aucune évolution n'a été constatée sur la section Bourbon-Lancy/Cronat.

**Mme la Députée-Maire** répond que son interpellation du Président du Conseil Départemental y est relative.

### **Point sur les services municipaux**

Des personnels sont recrutés temporairement pour remplacer deux personnes en congé maternité.

Un contrat d'apprentissage « CAP Travaux Paysagers » est créé au service environnement du 01/09/16 au 31/08/18.

Deux contrats sont prolongés pour une période de un an, un au service voirie et l'autre au service éducation – jeunesse.

### **Travaux en cours et à réaliser**

**Mme la Députée-Maire** propose que la Commission Travaux se réunisse pour évoquer tous les sujets, tels que la crèche, le restaurant scolaire, le transfert des services techniques.

### **Jumelage**

Une délégation composée d'élus et de membres du Comité de Jumelage se déplace à Stochov du 23 au 26 septembre.

Différents échanges ont été effectués pendant l'été avec Saarwellingen et Stochov.

**Mme la Députée-Maire** remercie M. PACAUD qui s'est rendu en 2015 à Stochov et a su créer des liens qui ont permis ces échanges entre jeunes.

### **Tous pour Lilou**

La Commune a été sollicitée tardivement pour accompagner et soutenir l'association « Tous pour Lilou » et Clément Jouffroy qui réalise un périple de 217 km à travers la Saône et Loire pour collecter des fonds pour Lilou âgée de 9 ans, domiciliée à Gévelard qui est atteinte d'une infirmité motrice cérébrale.

**Mme la Députée-Maire** indique qu'il serait intéressant de travailler avec cette association pour créer un atelier avec les enfants et également pour apporter des dons. Il serait également intéressant d'y associer les associations Bourbonniennes lors d'une prochaine rencontre.

**Mme COURTIAL** précise que Lilou a des soins non reconnus en France et doit se rendre en Belgique et Espagne. Elle a été opérée en Espagne au niveau des muscles de ses jambes. Ces opérations sont très chères. Actuellement Lilou suit une scolarité accompagnée et a besoin d'un ordinateur à commandes tactiles dont le coût est de 13 000 €.

### **Journées du Patrimoine**

Les journées des 17 et 18 septembre ont été axées sur la vie de la famille Puzenat de 1905 à 1969. Monsieur Hubert PUZENAT était présent et a relaté la vie au Château Puzenat.

**M. LOUIS** indique qu'il a assisté à 3 séances sur 4. Les documents présentés étaient très intéressants et pour cela il faut remercier le service Communication qui a collecté un grand nombre de documents et de photos sur la famille Puzenat vivant au Château. Quelques personnes qui ont travaillé au Château étaient présentes.

**M. LOUIS** regrette toutefois la focalisation des visites sur un seul site. Il aurait souhaité que le musée de la machine agricole soit ouvert.

### **Boîtes à lire**

**Mme la Députée-Maire** annonce l'installation des boîtes à lire. Les livres peuvent être déposés à la Médiathèque ou à la Mairie. Ils sont ensuite mis dans les boîtes à lire. Ce dispositif apporte un petit plus sur la Commune.

### Sentez-vous sport

**M. PACAUD** indique que c'est la troisième année que cette journée est organisée à Bourbon-Lancy. Cette année, des activités de gymnastique et un mur d'escalade étaient proposés.

### Rencontre avec les chasseurs

La première journée de chasse s'est tenue le 19 septembre. Actuellement, 20 chasseurs et 6 traqueurs ont pris une action.

### Traits portraits

Cette exposition était très intéressante, les enfants ont pu s'exprimer.

**M. RAYMOND** pense qu'effectivement cette action est à renouveler. Il est serait même intéressant de s'associer avec le Département pour une participation des collègues.

### Eté des portraits

**Mme la Députée-Maire** indique qu'elle a demandé à ce que l'exposition reste en place jusqu'à la fin de la cure afin qu'un plus grand nombre de personnes puissent en profiter.

**M. RAYMOND** répond que l'exposition de la salle Pingré doit se démonter en raison de la réalisation d'une nouvelle exposition. Les expositions de Saint Léger resteront un mois de plus.

### Etat Civil

**Mme la Députée-Maire** adresse au nom du Conseil Municipal, ses sincères condoléances aux familles touchées par un deuil et évoque la mémoire de M. ROUZEAU qui était une figure de Bourbon-Lancy et celle de Melle ROUX, enseignante.

### Invitations diverses

**25 septembre 2016** – *Journée Nationale d'hommage aux Harkis et autres membres des formations supplétives*  
Cérémonie – 11 h 45 Place de la Mairie

**2 octobre 2016** – « Toc Toc » - Théâtre – Compagnie La Montgolfière de Beaulon  
- Espace Culturel Saint Léger – 15 h

**du 3 au 7 octobre 2016** – *Semaine bleue – (semaine nationale des retraités et personnes âgées)*

- *lundi 3/10 – atelier cuisine intergénérationnel – Maison de Quartier J. Vincent – de 10h à 13h30*
- *mardi 4/10 – après-midi dansant – espace culturel St Léger – de 15h à 18h*
- *mercredi 5/10 – sport pour tous – rassemblement à partir de 14h30 – Base nautique*
- *jeudi 6/10 – marché parc thermal – de 15h30 à 19h*
- *vendredi 7/10 – visite de l'établissement thermal – à 16h et 17h*

**7 octobre 2016** – *Bourse aux vêtements – Complexe « Marc Gouthéaut » - Vente*  
*Mme BRENON indique que cette année, il sera proposé des vêtements de 0 à 14 ans.*

**du 1<sup>er</sup> au 16 octobre 2016** – *Exposition Eric Bonin - salle Pingré de Farivilliers*  
*Tous les jours de 15h à 18h*

**14 octobre 2016** – « *Magie et grande illusion* » – *Compagnie Stéphane Arnow Magic Show*  
*Espace Culturel Saint Léger – 21 h*

\*\*\*\*\*

**Mme la Députée-Maire** annonce l'ouverture d'un magasin de primeurs – Place de la République.

**M. CHARBONNIER**, quant à lui, informe de l'installation d'une maraîchère.

**Mme la Députée-Maire** indique également que suite à la fermeture du Leader Price, elle a appelé la Direction qui lui a répondu que ce magasin allait ré-ouvrir et qu'il s'agit de problèmes de fonctionnement.

\*\*\*\*\*

**Mme la Députée-Maire**, au nom du Conseil Municipal, offre un cadeau à Mme BRENON, pour la naissance de sa fille Laura.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 25.**